

Nombre de
membres en
exercice

28

Présents et
représentés

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 4 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux
Le quatre du mois de mars à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt cinq février deux mille vingt deux, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

7 MARS 2022

Déposée en
Préfecture le

7 MARS 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLÉ, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

Sandrine DALL'AGLIO, Ségolène GUICHARD, François LAVIGNE-DELVILLE, Eric PEUGNIEZ

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ZAE "CHEZ CHAMOUX" À CHAVANOD - REQUALIFICATION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DE LA FRUITIÈRE

Conformément à la loi NOTRe, le Grand Annecy est compétent en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques.

La zone d'activités économiques de « Chez Chamoux », située sur le territoire communal de Chavanod, fait partie de la liste des zones d'activités économiques relevant de la compétence du Grand Annecy actée par délibération du Conseil communautaire n° 2017/03 du 13 Janvier 2017.

Si le Grand Annecy prévoit d'aménager prochainement une petite extension de cette zone qui permettra d'accueillir de nouvelles entreprises, il porte également, en concertation avec la commune de Chavanod, un projet de requalification d'une section de la « route de la Fruitière » (entre le rond-point du Crêt d'Esty et le rond-point de la Fruitière) située au sein de la zone d'activités existante et constituant une des entrées principales de cette zone, notamment depuis le chef-lieu de la commune.

Le projet comporte :

- un recalibrage de la chaussée roulante,
- l'aménagement d'une voie verte (piétons/cycles) en bordure de route,
- l'aménagement d'un plateau surélevé à l'arrivée dans le cœur de la zone,

- la création de quelques places de stationnement longitudinales, spécialement pour les véhicules de type poids lourds,
- la reprise du réseau d'eaux pluviales,
- l'extension du réseau d'éclairage public,
- l'enfouissement et le confortement des réseaux de télécommunication.

Cette opération étant située à l'intérieur de la zone d'activités de « Chez Chamoux », sa maîtrise d'ouvrage incombe à la communauté d'agglomération du Grand Annecy.

Néanmoins, dans un souci de conduite optimale des opérations programmées, et conformément aux dispositions des articles L.2422-5 et suivants du code de la commande publique, il apparaît souhaitable que la commune de Chavanod assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet.

Une convention sera mise en place à cet effet entre la commune et le Grand Annecy.

Le délégataire devra réaliser le programme décrit ci-avant dans l'enveloppe prévisionnelle arrêtée à 629 000 € TTC. La commune de Chavanod ne percevra pas de rémunération pour ces missions accomplies dans le cadre de sa délégation qui seront donc réalisées à titre gratuit.

Tout dépassement supérieur à 5 % du montant de cette enveloppe prévisionnelle devra faire l'objet d'un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les dépenses seront supportées en intégralité par le Grand Annecy.

Leur montant a été inscrit au budget primitif 2022 (budget annexe des zones d'activités).

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la réalisation de l'opération de requalification de la section de la route de la Fruitière (entre le rond-point du Crêt d'Esty et le rond-point de la Fruitière), située au sein de la zone d'activités économiques de « Chez Chamoux » à Chavanod, conformément au programme énoncé et dans le cadre de l'enveloppe prévisionnelle définie ;
- de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la commune de Chavanod ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par le Grand Annecy à la commune de Chavanod, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 24

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.